



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2019-18

Date d'entrée en vigueur :

24 mai 2019

ATA :

35

Certificat de type :

A-177

Sujet :

Circuit d'oxygène – Accessibilité inadéquate à la bouteille d'oxygène portative

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. :

Modèle BD-700-1A10 portant les numéros de série 9002, 9006 à 9010, 9012, 9016, 9018 à 9023, 9029 à 9031, 9033, 9035 à 9037, 9039 à 9048, 9058, 9059, 9061, 9063, 9066 à 9068, 9070, 9071, 9073 à 9075, 9078, 9085, 9090, 9092, 9093, 9097, 9105, 9106, 9108, 9112, 9121, 9122, 9124, 9137, 9139, 9143, 9145, 9153, 9167, 9177, 9181, 9183, 9185, 9187, 9191, 9203, 9205, 9210, 9223, 9234, 9236, 9244, 9250, 9264, 9270, 9272, 9283, 9286, 9294, 9304, 9312, 9314, 9326, 9333, 9364, 9368, 9378, 9381, 9388, 9407, 9419, 9438, 9460, 9470, 9475, 9478, 9479, 9481, 9484, 9485, 9499, 9524, 9529, 9530, 9533, 9538, 9551, 9553, 9568, 9598, 9615, 9624, 9632, 9638, 9640, 9641, 9648, 9657, 9670, 9680, 9682, 9689, 9700, 9706, 9723, 9726, 9730, 9731, 9745, 9752, 9753, 9757, 9759, 9773, 9775, 9804, 9814, 9816 et 9817;

Modèle BD-700-1A11 portant les numéros de série 9176, 9178, 9182, 9207, 9212, 9216, 9217, 9227, 9255, 9285, 9376, 9389, 9401, 9427, 9480, 9483, 9498, 9513, 9531, 9536, 9555, 9558, 9569, 9581, 9589, 9592, 9597, 9613, 9618, 9660, 9710, 9722, 9732, 9734, 9737, 9768, 9777 et 9790.

Conformité :

Dans les 60 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Bombardier Inc. a remarqué qu'il n'était pas toujours facile de retirer certaines bouteilles d'oxygène portatives de leur support de fixation du fait que le loquet du support supérieur s'accroche au tube ou au cadran de l'indicateur de pression de la bouteille d'oxygène. Les membres de l'équipage de cabine doivent pouvoir accéder à la bouteille d'oxygène portative en cas d'urgence. La présente CN exige l'installation d'un support supérieur modifié et d'un nouveau support de centre sur tous les supports de fixation des bouteilles d'oxygène portatives visées pour faciliter l'accès à ces bouteilles.

Mesures correctives :

Remettre en état tous les supports de fixation de bouteille d'oxygène portative visés pour y installer un support supérieur modifié et un nouveau support de centre, conformément aux consignes d'exécution du bulletin de service (BS) applicable de Bombardier (BA), qui figure au tableau 1 ci-dessous, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité de Transports Canada.

Tableau 1 : Références liées au BS

Modèle d'avion	BS de BA
BD-700-1A10	Version initial du BS 700-35-014, en date du 3 juillet 2018
BD-700-1A10	Révision 02 du BS 700-35-6003, en date du 23 novembre 2018 L'incorporation de la révision 01 du BS 700-35-6003, en date du 5 septembre 2018, ou de la version initiale du BS 700-35-6003, en date du 3 juillet 2018, avant l'entrée en vigueur de la présente CN, satisfait également aux exigences de la présente CN.
BD-700-1A11	Version initial du BS 700-1A11-35-013, en date du 3 juillet 2018
BD-700-1A11	Révision 01 du BS 700-35-5003, en date du 23 novembre 2018 L'incorporation de la version initiale du BS 700-35-5003, en date du 3 juillet 2018, avant la date d'entrée en vigueur de la présente CN, satisfait également aux exigences de la présente CN.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 10 mai 2019

Contact :

Hilary Ross, Maintien de la navigabilité, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178, courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.